

Septembre 2020

Dans ce numéro

1. Assemblée générale de la Fédération
2. AG de l'ARBFC
3. AG de l'EHGO
4. Fermeture de la 1^{ère} catégorie
5. Les mésaventures de l'AAPPMA d'Anjoutey
6. Entretien des cours d'eau
7. Les manifestations de nos AAPPMA
8. Evènements à venir

La Fédération en Assemblée

L'Assemblée Générale de notre Fédération initialement programmée en mai dernier a dû être reportée en raison de la crise sanitaire. Celle-ci s'est déroulée dans le respect des règles sanitaires, le SAMEDI 5 SEPTEMBRE DERNIER à la Maison des Arches de Fosseماغne.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir pour cette assemblée, Madame Chitry-Clerc, Vice-Présidente du Conseil départemental du Territoire de Belfort, chargée de l'environnement et du tourisme, Monsieur Petot, représentant de la Préfecture du Territoire de Belfort, Monsieur Zwickert, Président de la Fédération du Haut-Rhin, Monsieur Convercy, notre expert-comptable et Monsieur Beaume, pisciculteur bien connu de notre département.

Lors de cette réunion, le bilan moral et le bilan comptable de l'année 2019 ont été validés par les membres présents.

Au cours de cette AG, nous avons acté la vente du "Queue de Chat", à condition que cette somme soit réinvestie dans le domaine de la pêche.



Assemblée Générale de l'ARBFC

Cette AG organisée par la FD25 s'est tenue à Malbuisson au bord du lac St Point, le Mercredi 9 septembre 2020. Elle était présidée par Jean-Philippe PANIER (FD58). Notre FD90 était quant à elle, représentée par Serge Philémon, notre président, Jean-Marie Lechenne, notre vice-président et Daniel Pastori, notre trésorier.

Au programme, évolution des effectifs en 2019, bilan financier 2019, les dossiers en cours, et questions diverses.



Assemblée Générale de l'EHGO

Pour continuer sur sa lancée, notre président, Serge Philémon s'est ensuite rendu à Bruz près de Rennes en bordure de la Vilaine, où se tenait la 39^{ème} assemblée générale de l'Entente Halieutique du Grand Ouest.

Comme pour les structures précédentes, il a été question des effectifs en hausse à raison de 2,44 %, du bilan moral et financier présentant les 10 projets d'acquisitions pour les fédérations adhérentes, et les 34 labellisations validées par l'assemblée, avec entre autres celle de l'étang Lechir pour notre département.



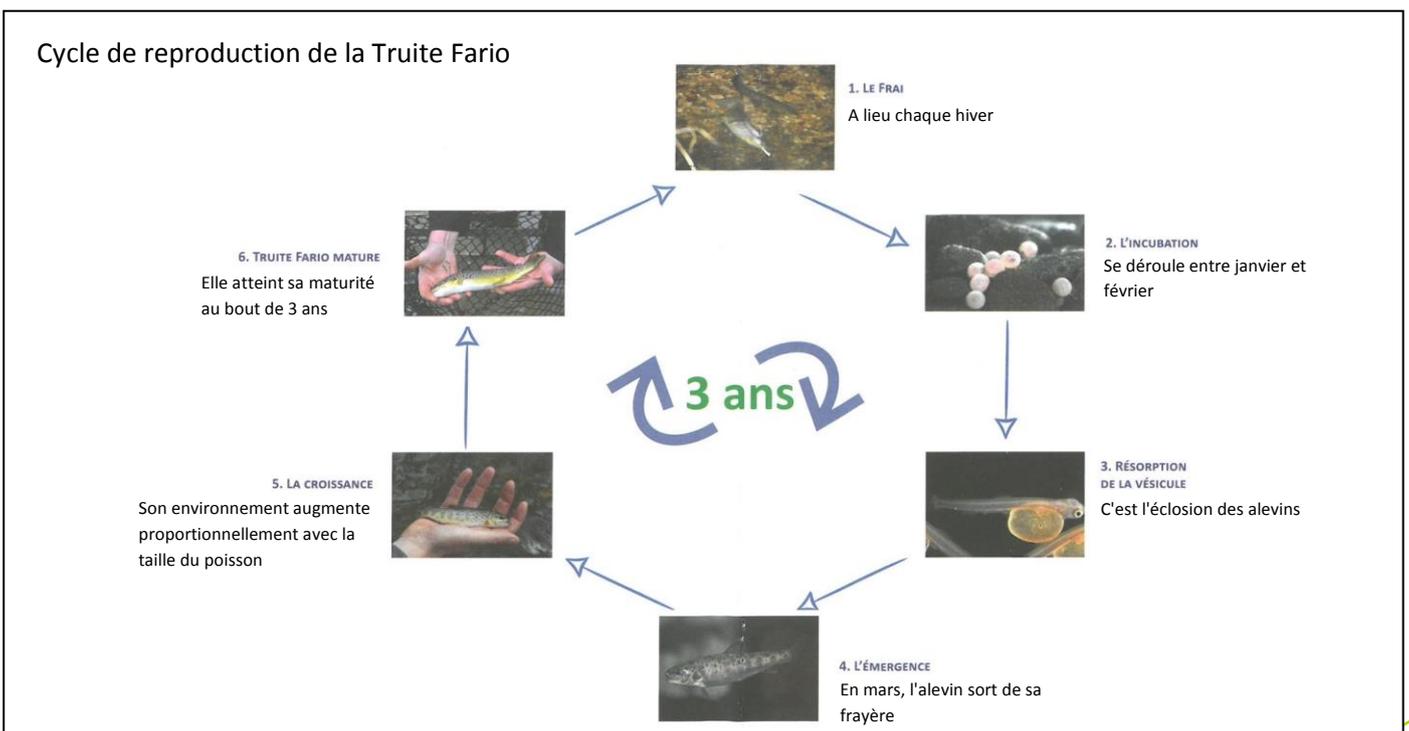
Fermeture de la Pêche – 1^{ère} catégorie



Afin de permettre aux pêcheurs de 1^{ère} catégorie de poursuivre un temps leur loisir, et de rattraper le temps du confinement, la Fédération Nationale pour la Pêche en France avait proposé de prolonger l'ouverture de la truite jusqu'au 4 octobre. Cette proposition a été mise en consultation ; les premiers retours faisaient état d'un refus de la part de nombreuses Fédérations Départementales pour la simple et bonne raison qu'il faut protéger la truite pendant sa période de reproduction ; le Conseil d'Etat a refusé cette demande pourtant soutenue par le ministère de l'environnement, se justifiant par des considérations éminemment juridiques.

De ce fait, nous vous rappelons que

la pêche en 1^{ère} catégorie fermera ce DIMANCHE 20 SEPTEMBRE.



Mésaventure à l'AAPPMA d'Anjoutey

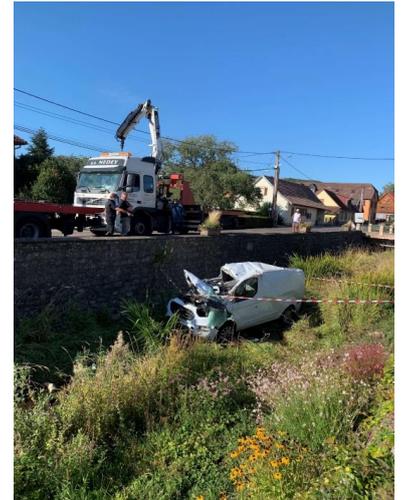
Encore un pêcheur dans la rivière qui est fermée !

Trêve de plaisanterie, un accident très spectaculaire a eu lieu dans la nuit du 9 au 10 septembre, aux environs de 2h30 du matin.

Une personne s'est endormie au volant en direction d'Etueffont et a percuté le mur de la route départementale au milieu du village à la hauteur de la première courbe. Après au moins deux tonneaux, la camionnette a fini sur ces 4 roues au beau milieu de la rivière en contrebas. Heureusement une bonne étoile veillait sur le conducteur qui s'en sort avec quelques égratignures !

Dès 8h30 sur les lieux, le président de l'AAPPMA, Monsieur Mauvilly, n'a pu que constater les dégâts sur le mur, mais également dans la rivière, petite pollution, nombreux débris et bien sur une camionnette !

Après l'enlèvement du véhicule, la rivière a été nettoyée ; les bénévoles ont trouvé une truite morte et une petite pollution de surface aux hydrocarbures et produits divers (liquide de refroidissement et liquide de frein).



Entretenir les cours d'eau

La Fédération, en partenariat avec la DDT, organisent conjointement une journée démo/explication le **JEUDI 24 SEPTEMBRE APRES MIDI, sur l'entretien d'un cours d'eau**. Le choix du site est la Saint-Nicolas à l'amont du pont entre les communes de Frais et Fontaine. 3 ou 4 bénévoles réaliseront une coupe d'entretien de la végétation et apporter des explications au grand public.

Pourquoi entretenir ? Préserver la qualité, garantir un équilibre et un bon écoulement, prévenir des inondations.

Quand réaliser les travaux ? Régulièrement et/ou après crue.

Qui est concerné ? Propriétaires, locataires, riverains, associations de pêche...

Renseignements : DDT - OFB – Fédération de pêche – Communautés de communes- Site service de l'état

PARTAGEZ L'INFO, NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !

JE PEUX :

- Faucher en dehors de l'eau
- Enlever les obstacles ponctuels
- Scarifier les atterrissements sans modifier le profil
- Elaguer et éclaircir la végétation des rives
- Déboucher drains et passages busés

JE NE PEUX PAS SANS AUTORISATION :

- Modifier le gabarit et le profil
- Broyer et arracher dans le lit mineur
- Désoucher
- Intervenir avec un engin dans le cours d'eau
- Protéger la berge par des techniques végétales non vivantes.

JE DOIS :

- Consulter la cartographie des cours d'eau et / ou les services pour s'assurer du statut de l'écoulement
- Respecter les périodes d'intervention recommandées
- Intervenir au maximum en étiage
- Maintenir alternance zones ombre et lumière
- Conserver la végétation dans les zones d'érosion
- Intervenir depuis la berge
- Eviter la prolifération de plantes invasives
- Eviter le piétinement par les animaux

INTERDICTION

- Désherbage chimique
- Utiliser des déchets inertes pour maintenir les berges
- Effectuer un curage « sévère »



Les manifestations dans nos AAPPMA

AAPPMA LA DOUCE SAVOUREUSE

L'Enduro des Forges a eu lieu les 4-5 et 6 septembre 2020. Quelques chiffres à retenir :

- 23 Equipes de binôme
- 96 poissons
- 788,81 kg



AAPPMA LA PLONGEOTTE

Comme chaque année, l'AAPPMA la Plongeotte a participé samedi dernier, à Festiv Assoc, dans des conditions assez particulières. Profitant d'un très beau soleil, les stands avaient été installés en plein air. Les bénévoles de l'association ont pu mettre en valeur leur passion pour la pêche et la protection du milieu aquatique auprès d'un jeune public et de leurs familles.



Elections des AAPPMA

Les mandats associatifs arrivent à leur terme. Les élections des nouveaux conseils d'administration au sein des AAPPMA auront lieu entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre AAPPMA si vous souhaitez vous présenter !



A venir

RAPPEL : Fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie ce Dimanche 20 septembre

SNSAPL (Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir) :
ASSEMBLEE GENERALE en visioconférence le Samedi 26 septembre

FNPF (Fédération nationale pour la Pêche en France) :
ASSEMBLEE GENERALE en visioconférence le Dimanche 27 septembre



SERMAMAGNY
JOURNÉE TRUITES
ÉTANG LECHIR
200 kg
dont 50 kg de très grosses
8h-12h 13h-17h Prises illimitées
Ventes des places dès 7h
Dimanche 04 octobre 2020
Tarif adulte, 12€ (étang réservé le lundi pour les participants du dimanche)
enfant, 6€
Une canne par pêcheur (vifs et leurres interdit) amorçage interdit
Buvette sur place Venez nombreux
Repas Chaud sur place. Poullet au vin du jura 10€
Sur réservation
Réservation: 06.86.37.92.12

SERMAMAGNY
Étang LECHIR
Dimanche 18 octobre 2020
200 kg
dont 50 kg de grosses
Prises illimitées
Journée festive
Pêche à la truite
Tarif : 12 € / personne Étang réservé le lundi aux participants
6 € / enfant
Une canne par pêcheur (vifs et leurres interdit) amorçage interdit 8h - 12h 13h - 17h placement libre / ouverture dès 7h
Buvette et restauration sur place
Réservation : 06.86.37.92.12

AAPPMA La Douce Savoureuse :
Journée Truites à l'Étang LECHIR les
4 et 18 octobre



En raison de la crise sanitaire, toutes ces manifestations sont soumises à autorisation préfectorale !

**L'équipe de la Fédération de Pêche du Territoire de Belfort
vous remercie de votre attention.**

Nous contacter

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace – 90150 FOUSSEMAGNE

☎ : 03 84 23 39 49

@ : contact@fede-peche90.fr

Site internet : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr/>